



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250618-2025061808-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Mercredi 18 juin 2025**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE, THE

Messieurs CAVOLI, DELEPAUX, SEGURA, FANARA, MONS, TREUIL

**Pouvoirs :**

MR MARTINERIE a donné POUVOIR à Mme MARESCOT  
MME CASSOT a donné POUVOIR à Mme CAUSSARIEU

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames CASSOT, LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, PUJOL, SCAPPAZZONI, DAVID, MARTINERIE

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025061808 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250618-2025061808-DE

L'Article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Cet article prévoit également que le Président de la Commission présente, au Conseil d'administration, un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

La CCSPL est consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur tout projet de concession de service public.

En 2024, la commission ne s'est pas réunie.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2024.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°8 concernant le rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le mercredi 18 juin 2025  
Bernard LUMMEAUX  
Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

